

Équipements sous pression

2 jours

INTER / INTRA / VISIO

DESP - Directive Équipements Sous Pression 2014/68/UE

PÉRIODICITÉ

Nous consulter

EFFECTIF MAXIMUM

3

RÉPARTITION PÉDAGOGIQUE

70% théorie / 30% pratique

Objectifs

- Comprendre le cadre réglementaire applicable aux équipements sous pression neufs (directive DESP 2014/68/UE)
- Identifier les types d'équipements concernés, les exclusions et les catégories de risque
- Maîtriser les responsabilités des opérateurs économiques (fabricants, importateurs, distributeurs)
- Appliquer les exigences essentielles de sécurité en conception et fabrication
- Mettre en œuvre un processus de conformité avec organisme notifié et marquage CE
- Analyser les risques liés à l'exploitation des ESP et les mesures de prévention
- Interpréter les textes de loi, décrets et arrêtés nationaux associés (dont arrêté du 20 novembre 2017)

Moyens pédagogiques

- Études de cas réels, exercices pratiques, quiz interactifs
- Possibilité d'adaptation à vos équipements et installations spécifiques [HYPERLINK](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030512757)
"https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030512757"

Prérequis

- Notions de base en mécanique, thermique ou réglementation technique industrielle
- Connaissance du vocabulaire technique courant dans les domaines de la chaudronnerie, de la pression ou de la sécurité
- Maîtrise de la langue française

Public concerné

- Fabricants, intégrateurs, assembleurs, importateurs, distributeurs
- Utilisateurs finaux / Exploitants d'installations sous pression
- Agents de maintenance, techniciens BE, chargés de projets industriels
- Responsables HSE, qualité, bureau d'études, méthodes ou affaires réglementaires
- Acheteurs techniques en charge de l'évaluation de conformité

Cadre réglementaire

Rappels essentiels

DIRECTIVE 2014/68/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 mai 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression.

La DESP s'applique dès que la pression maximale admissible dépasse 0,5 bar.

Elle concerne les équipements neufs, importés ou remis sur le marché européen.

Les équipements de catégorie IV représentent les risques les plus élevés et nécessitent une conformité rigoureuse avec un organisme notifié.

Tarifs

Inter-entreprise

2185 €HT par personne pour la durée totale de la formation

Intra-entreprise

1598 €HT par jour de formation pour le groupe + déplacement sur site client

Visioconférence

1915 €HT par personne

Prise en charge OPCO ou financement interne : nous montons le dossier avec vous.

Prochaines sessions

Date en entreprise sur demande

Accessibilité

Session adaptable aux situations de handicap — référent handicap, contact@efers.fr.